



# **Programme de soutien financier** aux organismes culturels

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

**Granby**  
Ville rayonnante

Culture,  
Communications et  
Condition féminine  
Québec 

**Entente de développement culturel**

## **Présentation**

Lors de l'adoption de sa politique culturelle en décembre 2006, la Ville de Granby a exprimé sa *vision et sa volonté de se démarquer par la force et la qualité de son identité culturelle*. Cette politique culturelle posait alors les assises nécessaires à dynamiser et à soutenir le développement culturel à Granby.

Reconnaissant l'importance et le dynamisme de ses organismes culturels pour la vitalité culturelle de sa communauté et souhaitant ardemment que ceux-ci demeurent impliqués dans la communauté, la Ville de Granby reconnaît la nécessité d'actions concrètes et continues. La mise sur pied d'un *programme de soutien financier pour les organismes culturels* accrédités s'inscrit dans cette orientation.

## **Un programme de soutien financier pour les organismes culturels accrédités**

Considérant que les organismes culturels constituent des acteurs dynamiques contribuant à la vitalité culturelle de la communauté et que le soutien de la ville peut constituer un levier important de développement, la Ville de Granby souhaite soutenir et encourager les organismes culturels en consacrant annuellement un budget dédié spécifiquement à un programme de soutien financier pour les organismes culturels accrédités. Ce programme permettra aux organismes de :

- Recevoir gracieusement un soutien en services municipaux (travaux publics, sécurité municipale...);
- Recevoir un remboursement pour la location de locaux;
- Recevoir un remboursement pour l'achat de publicité ou la conception et la diffusion d'outils promotionnels;
- Vendre à la ville de Granby des billets pour la présentation de leurs activités.

## **Clientèle cible**

Ce programme s'adresse aux organismes culturels sans but lucratif de Granby.

## **Secteurs culturels**

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - Arts visuels     | - Arts et lettres |
| - Arts médiatiques | - Métiers d'art   |
| - Arts de la scène | - Patrimoine      |
| - Arts de cirque   |                   |

## **Aide financière**

Un organisme culturel accrédité par la Ville de Granby pourra recevoir un montant annuel maximal de 1 000 \$ en remboursement de dépenses ou en services pour le soutien à son fonctionnement.

Les demandes peuvent être adressées en tout temps au cours de l'année en remplissant le formulaire « Demande de soutien financier aux organismes culturels accrédités » (voir annexe).

Les organismes devront faire autoriser leurs dépenses par le Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Granby **avant** d'en demander le remboursement.

Les organismes culturels bénéficiaires du programme de soutien financier aux organismes culturels accrédités de la ville de Granby devront s'engager à mentionner la contribution de la Ville de Granby et celle du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec.

**Annexe**  
**Formulaire de demande**  
**au programme de soutien financier pour les organismes accrédités de Granby**

**Coordonnées de l'organisme**

Nom de l'organisme : _____	Année de fondation _____
Adresse du siège social : _____	
Ville : _____	Code postal : _____
Président : _____	Année d'élection : _____
Nom du représentant dûment mandaté : _____	
Fonction : _____	
Téléphone : _____	Courriel : _____

*Les demandes peuvent être présentées en tout temps au cours de l'année.*

**Demande de remboursement pour;**

- Achat de publicité (description et valeur):
- Achat de billets (description et valeur):
- Location de locaux (description et valeur):
- Autres (description et valeur):
- Services municipaux pour activités spéciales (*joindre formulaire rempli « Demande de permis pour un événement public et pour l'utilisation d'un bien public »*)

**Les dépenses doivent être autorisées avant la demande de remboursement. Le remboursement est effectué sur présentation des factures seulement.**

- Pour le remboursement de publicité, une copie de la publicité doit être fournie.
- Pour le remboursement de location de locaux, une copie du contrat de location doit être fournie
- Pour l'achat de billet, les billets achetés doivent être remis avec la facture.

Je déclare que les renseignements contenus dans cette demande sont véridiques. De plus, je m'engage à mentionner le soutien de la Ville de Granby et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans toutes les publications ou les projets importants de l'organisme.

\_\_\_\_\_  
**Signature du représentant mandaté**

\_\_\_\_\_  
**Date**

**Retourner le formulaire rempli accompagné de tous les documents requis à :**

Service de coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire

**a/s Francine Létourneau**

279, rue Principale, bureau 210, J2G 2W1

450 776-8352

fletourneau@ville.granby.qc.ca